



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

JEUNE DE NATURE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1002-2024-02, 1011-2019-05, 1028-2024-01 ET 4001-2024-19

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 11 juin 2024, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants:

- ✓ Règlement 1002-2024-02 modifiant le règlement 1002-2024 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux 2024, tel qu'amendé;
- ✓ Règlement 1011-2019-05 modifiant le règlement numéro 1011-2019 (version 2) concernant la qualité de vie, tel qu'amendé;
- ✓ Règlement 1028-2024-01 modifiant le règlement numéro 1028 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;
- ✓ Règlement 4001-2024-19 modifiant le règlement numéro 4001 relatif à la circulation et au stationnement, tel qu'amendé.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Catherine Séguin, notaire
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 13 juin 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour de juin de l'an deux mille vingt-quatre.

Catherine Séguin, notaire
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca